



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 24 juin 2019

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 juin 2019

Secrétaire de séance :

Mme COOMANS Hélène (Riscle)

Date d'affichage : 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 24 juin à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des fêtes à LOUSSOUS DEBAT, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	44
Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	33
Nombre de voix POUR :	
Nombre de voix CONTRE :	

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Navarre, Lartigolle, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Pasian, Cagnasso, Dufau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Fitan, Terrain, Lajus, Flogny, Bastrot, Michel, Coomans, Clot, Ducasse, Boueilh, Daste, Périssé, Bocq, De Oliveira, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Boué, Biau, Casabonne-Pujolle, Renaudin, Cauzette, Messieurs, Lagarde, Payros, Broqua, Franchetto, Ducournau, Darroux, Capmartin, Darrieux, Granier.

Pouvoirs : de M. Lagarde à M. Baratault, de Mme Boué à M. Bastrot.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 14 mai 2019
- **Finances :**
 - Répartition du FPIC
- **Aménagement du territoire**
 - Approbation des contrats Bourgs Centres Riscle et Aignan
- **Voirie Bâtiments :**
 - Marché investissement voirie 2019
 - Avenants travaux école de musique
 - Convention de coopération territoriale entretien des ouvrages d'arts avec le Conseil Départemental
 - Route Européenne d'Artagnan
- **Personnel :**
 - Modification du tableau des emplois : création emploi d'agent technique, création emplois d'agents des écoles, renouvellement contrats.

- Ecole, Enfance, Jeunesse :

- Convention de partenariat Ecole Numérique Rurale
- Accueil de Loisirs : Tarifs séjour surf

- Economique :

- Bail avec la commune de Riscle : Tiers lieu à l'ancienne perception

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Hélène Coomans est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 14 mai 2019

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Finances

-Répartition du prélèvement du FPIC

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'afin de financer les projets de la communauté de communes notamment le PLUi, le budget 2019 prévoyait un reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales 2019.

Il rappelle les trois modes de répartition possibles :

- droit commun
- libre
- maximum 30 %

Monsieur le Président, propose d'opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ». Ce mode de répartition prend en compte les critères présentés lors du débat, à savoir le potentiel financier par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le revenu par habitant de la commune et la population DGF

Ainsi, le montant dérogatoire est calculé à hauteur de 30 % des montants de droit commun pour chaque commune membre de l'EPCI et se réparti comme suit :

Collectivités :	Montant prélevé de droit commun	Prélèvement Montant max (+30%)
AIGNAN	-696	-905
AVERON BERGELLE	-84	-109
BOUZON GELLENAVE	-94	-122
CAHUZAC SUR ADOUR	-123	-160
CASTELNAVET	-65	-85
CAUMONT	-56	-73
FUSTEROUAU	-67	-87
GOUX	-41	-53
LABARTHETE	-74	-96

LELIN LAPUJOLLE	0	0
LOUSSOUS DEBAT	-37	-48
MARGOUET MEYMES	-91	-118
MAULICHERES	-94	-122
MAUMUSSON LAGUIAN	-95	-124
POUYDRAGUIN	-74	-96
RISCLE	-1393	-1811
SABAZAN	-71	-92
SAINT GERME	-291	-378
SAINT MONT	-270	-351
SARRAGACHIES	-135	-176
TARSAC	-96	-125
TERMES D'ARMAGNAC	-113	-147
VERLUS	-51	-66
VIELLA	-345	-449
TOTAL COMMUNES	-4456	-5793

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaires approuvent à l'unanimité les montants de prélèvement tels que présentés.

- Répartition du reversement du FPIC

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'afin de financer les projets de la communauté de communes notamment le PLUi, le budget 2019 prévoyait un reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales 2019.

Il rappelle les trois modes de répartition possibles :

- droit commun
- libre
- maximum 30 %

Monsieur le Président, propose d'opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ». Ce mode de répartition prend en compte les critères présentés lors du débat à savoir le potentiel financier par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le revenu par habitant de la commune et la population DGF

Ainsi, le montant dérogatoire est calculé à hauteur de 30 % des montants de droit commun pour chaque commune membre de l'EPCI et se réparti comme suit :

Collectivités :	Reversement	
	Montant reversé de droit commun	Montant reversé
AIGNAN	6605	4624
AVERON BERGELLE	2245	1572
BOUZON GELLENAVE	2924	2047
CAHUZAC SUR ADOUR	3016	2111
CASTELNAVET	1965	1376
CAUMONT	1699	1189
FUSTEROUAU	2159	1511

GOUX	1178	825
LABARTHETE	2225	1558
LELIN LAPUJOLLE	4499	3149
LOUSSOUS DEBAT	903	632
MARGOUE MEYME	3209	2246
MAULICHERES	2163	1514
MAUMUSSON LA-GUIAN	1641	1149
POUYDRAGUIN	1932	1352
RISCLE	17937	12556
SABAZAN	1914	1340
SAINT GERME	5712	3998
SAINT MONT	2985	2090
SARRAGACHIES	3446	2412
TARSAC	2387	1671
TERMES D'ARMAGNAC	2659	1861
VERLUS	1374	962
VIELLA	6510	4557
TOTAL COMMUNES	83287	58302

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaires approuvent à l'unanimité les montants de reversement tels que présentés.

Aménagement du territoire

- Approbation des Contrats Bourg Centre de Riscle et d'Aignan.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Région Occitanie a souhaité soutenir de façon particulière le développement et l'aménagement des communes bourgs-centres. En effet, elles constituent des pôles essentiels pour l'attractivité des bassins de vie et participent à l'équilibre du territoire régional.

Les bourgs-centres doivent ainsi répondre aux attentes des populations dans les domaines des services, de l'habitat, de l'accès aux commerces et aux emplois.

Aussi, la Région Occitanie a décidé d'accompagner les bourgs-centres via un contrat qui arrivera à échéance en 2021.

La commune de Riscle a souhaité s'inscrire dans ce dispositif et a, avec le soutien technique de la communauté de communes et du Pays du Val d'Adour, élaboré son projet de contrat qui repose sur les objectifs suivants :

- **Asseoir un pôle d'activités en cœur de ville** : favoriser l'accueil d'activités économiques, adapter les équipements en faveur de la vie associative, assoir une politique de l'habitat et de reconquête commerciale ;
- **Améliorer la qualité des espaces publics** : rationaliser et sécuriser les cheminements, requalifier les espaces publics ;
- **Conforter les équipements sportifs et de loisirs** : créer des équipements en faveur de l'accueil des touristes, rénover le complexe sportif.

La commune d'Aignan a également souhaité s'inscrire dans ce dispositif et, après avoir réalisé une étude préalable, a élaboré son projet de contrat qui repose sur les objectifs suivants :

- **Lutter contre la perte démographique en maintenant les habitants et en attirant de nouveaux ménages** : soutenir une offre de logements diversifiée et de qualité, proposer des équipements et des activités à destination d'un public jeune ;

- **Maintenir et conforter les commerces, services et équipements** : développer et soutenir les commerces et les services, rendre le centre-bourg plus attractif et accueillant pour les activités économiques ;
- **Maintenir le dynamisme économique en soutenant les entreprises en place** : accompagner les initiatives de développement des entreprises locales, rester à l'écoute des besoins des entreprises en place, être proactif et innovant sur l'évolution des conditions de travail à l'ère numérique ;
- **Conserver et améliorer la qualité du cadre de vie** : donner aux habitants envie de rester/s'installer à Aignan, construire une image « vert/nature », participer à la requalification des espaces public.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes Armagnac Adour et le Pays du Val d'Adour s'associent pleinement à ces candidatures au titre du dispositif « Contrat Bourgs Centres Occitanie » et qu'ils puissent être signataires du futur contrat.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les projets des communes de Riscle et d'Aignan présentés au titre du dispositif « Contrat Bourgs Centres Occitanie » ;
- D'autoriser le Président à signer tout document contractuel et administratif inhérent à cette démarche

Voirie, bâtiments

-Attribution du marché investissement voirie 2019.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme d'investissement voirie 2019 qui est alloti géographiquement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr le lundi 15 Avril 2019.

La date limite de réception des offres était fixée au 23 mai 2019 à 11 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, une première fois, le mardi 28 Mai 2019 à 11h00 pour l'ouverture des plis.

L'appel d'offre comporte 4 lots géographiques:

Pour le lot 1 : Secteur Ouest (Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint-Germé, Saint-Mont, Verlus, Viella).

Pour le lot 2 : Secteur Sud (Cahuzac-sur-Adour, Goux, Maulichères, Maumusson-Laguian, Riscle-Cannet, Tarsac).

Pour le lot 3 : Secteur Nord (Bouzon-Gellenave, Caumont, Fustérouau, Pouydraguin, Sarragachies, Termes d'Armagnac).

Pour le lot 4 : Secteur Est (Aignan, Aviron-Bergelle, Castelnavet, Loussous-Debat, Margouet-Meymes, Sabazan)

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 4 offres ayant répondu aux 4 lots.

<u>Ordre d'arrivée des plis</u>	<u>dénomination et adresse de l'établissement</u>
1.	MALET – 32000 AUCH
2.	COLAS S.O – 32190 VIC-FEZENSAC
3.	SNAA ACCHINI – 65700 MAUBOURGUET
4.	SOGEBA – 64000 PAU

Analyse des offres :

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

1 - Le prix des prestations - Le critère est pondéré à 55%

2 - La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique : le critère est pondéré à 35 %

3 - Le temps d'exécution des travaux avec le planning prévisionnel (fin des travaux pour le 31 Décembre 2019) : le critère délai est pondéré à 10%

TABLEAU RECAPITULATIF POUR LES 4 LOTS

ENTREPRISES	MALET	SOGEBE	SNAACCHINI	COLAS S. O
Critère PRIX : 55 %	51 %	49 %	53 %	55 %
CLASSEMENT PRIX	3	4	2	1
Critère TECHNIQUE : 35 %	33 %	34 %	32 %	34.5 %
Critère DELAI : 10 %	5 %	10 %	5 %	10 %
CLASSEMENT TECHNIQUE	3	2	4	1
Total / 100 %	89 %	93 %	90 %	99.5 %
CLASSEMENT DEFINITIF	4	2	3	1

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'attribuer :

- pour le lot n° 1 l'entreprise COLAS Sud-Ouest,
- pour le lot n°2 l'entreprise COLAS Sud-Ouest,
- pour le lot n°3 l'entreprise COLAS Sud-Ouest,
- pour le lot n°4 l'entreprise COLAS Sud-Ouest,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

-Avenants N°1 pour les travaux de l'école de musique de Riscle avec les entreprises FINIBAT et l'entreprise Bousses

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux de l'école de musique ont débuté. Après les premières réunions de chantier certains travaux et ajustements sont nécessaires.

Ainsi Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de remplacer le plafond de l'étage pour une meilleure isolation et mise en place des réseaux.

Par ailleurs, il précise que pour un confort et une utilisation pérenne, le changement des volets roulants manuels par une motorisation des volets, ainsi que la suppression de portes va et vient seraient préférables.

Ces changements induisent les avenants suivants :

Lot 3 : Menuiseries extérieures -Entreprise Bousses
Plus-value de 555,00 € HT soit 666.00 TTC

Lot 4 : Plâtrerie Isolation Faux Plafonds – FINIBAT
Plus-value de 803.78 € HT soit 964.54 € TTC

Lot 5 : Menuiseries intérieures -Entreprise Bousses
Moins- value de 2215.00 € HT soit 2658,00 TTC

Aussi Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ces avenants.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, autorisent la signature des avenants et tous documents s'y rapportant.

-Gestion des ouvrages d'art : convention de coopération territoriale gersoise.

Les lois du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MATPAM) et du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) étend le champ d'action du conseil départemental en matière d'ingénierie territoriale, notamment en lui confiant une mission d'assistance technique auprès des EPCI chargée de la compétence voirie.

C'est ainsi qu'un réseau de gestionnaires s'est constitué, regroupant des techniciens d'EPCI et du département, permettant un échange et définissant des priorités dont la première thématique est « les ouvrages d'art ».

Les membres du conseil communautaire décident d'approuver la convention proposée par le département, laquelle définit l'organisation et le partenariat département/EPCI. Il est à noter que le département assume le financement du partenariat avec notamment le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) qui est de l'ordre de 15000 euros TTC sur 3 ans.

-Création de la route Européenne d'Artagnan

Monsieur le Président expose le projet de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) de créer un itinéraire européen équestre appelé « Route Européenne d'Artagnan » (REA). Sur le territoire de la communauté de communes Armagnac Adour, ce projet de route doit emprunter en partie des PR existants dont la gestion et l'entretien sont assurés par la communauté de communes Armagnac Adour.

Le président rappelle :

- Qu'au terme de l'article L361-1 et suivants du Code de l'Environnement, le Département du Gers est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

- Que dans ce cadre, l'Association AERA sollicitera le Département du Gers pour l'inscription au PDIPR de la REA »
- Qu'à ce titre, le Département du Gers propose d'assurer le premier balisage de cette route

Dans le cadre de ces statuts, le Président rappelle que la communauté de communes Armagnac Adour est compétente en matière de création, entretien et gestion des chemins de randonnées labellisés PR (Petite Randonnée). A ce titre, elle assurera l'entretien de cette route.

Les membres du conseil communautaire décident :

- De prendre acte de la création de l'itinéraire ci annexé
- De donner un avis favorable à l'inscription de cette route au PDIPR
- D'autoriser le Conseil départemental à effectuer le premier balisage
- De dire que la communauté de communes Armagnac Adour s'engage à :
 - procéder aux opérations d'aménagement, de balisage et d'entretien léger nécessaires pour assurer la sécurité des usagers (randonneurs équestres, pédestres et VTT) et, au besoin à préserver l'état de la propriété concernée sauf sur les chemins entretenus par d'autres collectivités.
 - prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toutes opérations foncière (ces itinéraires de substitution devront présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée) et à en informer le Département ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions de passage ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Personnel

-Modification du tableau des emplois : création emploi d'agent technique et emplois d'agents des écoles.

Le président informe l'assemblée que suite à la réussite d'un agent au concours d'agent de maîtrise, il est nécessaire de créer un emploi d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient les suivantes : Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Il informe les membres du conseil que suite à la reprise du travail d'un agent après un congé de maladie, il convient de procéder à un changement d'affectation.

Il est donc nécessaire de créer un emploi d'agent des écoles pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient les suivantes : Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le président indique que suite à la réorganisation ci-dessus, il est nécessaire de créer un emploi d'agent des écoles pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient les suivantes : Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux.

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019 pour intégrer les créations demandées.

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 18 mars 2019,

Le président invite à délibérer pour :

- fixer les effectifs du personnel comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial

Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjointes d'animation Territoriaux

Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	19,00H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire, accompagnement des enfants.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent de restauration	1	35,00 H	Préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux

				d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	10,00 H	Direction, enseignement artistique, flûte et formation musicale.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,50 H	Enseignement artistique, formation musicale	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

Ecole, enfance, jeunesse

-Convention de partenariat Ecole Numérique Rurale.

Le président informe l'assemblée que l'Education Nationale a reconduit l'appel à projet destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles.

Les écoles de Riscle et de Viella ont déposé un dossier de candidature qui a été retenu.

Une subvention de 50 % du montant total du projet est allouée pour contribuer au financement des équipements acquis par la communauté de Communes.

A ce titre, une convention de partenariat doit être signée entre le rectorat et la collectivité.

Aussi, Monsieur Le Président demande l'autorisation de signer cette convention et tout document s'y référant.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, autorisent la signature de la convention et des documents.

-Tarification pour le séjour surf organisé par l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Le président informe l'assemblée que la tarification modulée est obligatoire pour le séjour surf au sein de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Dans le contrat enfance jeunesse, un des objectifs est de rendre accessible le séjour aux familles en situation de précarité par l'application d'une tarification modulée.

Durant les vacances d'été un séjour est organisé, avec un groupe de 15 enfants, une Directrice et deux animateurs. Le séjour est prévu à CAPBRETON, le transport se fait en mini bus et les sorties sont encadrées par des professionnels.

Le coût du séjour est de 5 400 € (tout compris charges de personnel, carburant...). Une subvention directe de la CAF à la CCAA est versée à hauteur de 40€/enfant. Les familles bénéficiant d'un quotient favorable peuvent obtenir des aides de la CAF ou de la MSA.

La proposition de tarification pour les familles a été validée par la commission Ecole, Enfance, Jeunesse du mercredi 5 juin 2019.

Les membres du conseil communautaire décident d'appliquer la tarification suivante :

Famille relevant de la CAF du GERS			Autres Caisses
Quotient	0-549	550-899	+900
Tarifs	130€	140€	150€

Economique

-Création d'un tiers-lieu : location du rez-de-chaussée de l'immeuble situé rue des Pyrénées.

La communauté de communes a décidé, en accord avec la commune de Riscle, l'implantation d'un tiers-lieu dans l'ancienne perception de Riscle, située rue des Pyrénées.

Ainsi, le conseil municipal a adopté le 4 juin dernier le bail à loyer pour ce local, pour un montant de 500 euros mensuel à compter du 1^{er} juin 2019.

Les membres du conseil communautaire décident d'approuver, à l'unanimité, le bail correspondant et autorise M. le Président à signer le document ci-rapportant

Questions diverses

M. Petit rappelle la nécessité que chaque commune prenne la délibération relative à la reconstitution du conseil communautaire pour 2020.

Il est demandé que l'ancien hôtel Caupenne soit transféré par la mairie de Riscle à la CCAA en pleine propriété afin de pouvoir obtenir la subvention de la Région Occitanie.

L'inauguration du tiers-lieu, situé dans l'ancienne perception de Riscle, se déroulera le lundi 8 juillet 2019.

M. Terrain fait état de la volonté de M. Bop d'acquérir le dernier terrain de la ZA de Mauranche à Aignan sous la forme d'une location-vente. L'assemblée communautaire en est d'accord sous réserve d'imposer une contrainte environnementale.

La société LAUAK cherche à s'agrandir à Saint-Germé. C'est une opération à suivre.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à Saint-Mont.

La séance est levée à 22 H 30.